

6**CRPE Épreuve orale Connaissance du système éducatif****Fiche- résumé****S****SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE de 2016**

Il entre en vigueur à la rentrée **2016** et remplace celui de 2006. Ce décret est issu de la Loi du 8 juillet 2013 d'Orientation et de Programmation pour la Refondation de l'École de la République. Le Socle Commun est composé de 5 domaines de formation :

- 1. Les langages pour penser et communiquer** : apprentissage de la langue française, des langues étrangères, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias, ainsi que des langages des arts et du corps.
- 2. Les méthodes et outils pour apprendre** : moyens d'accès à l'information et la documentation, outils numériques, conduites de projets individuels et collectifs ainsi que l'organisation des apprentissages.
- 3. La formation de la personne et du citoyen** : apprendre la vie en société, l'action collective, la citoyenneté par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles.
- 4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques** : approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers. Développe la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes.
- 5. Les représentations du monde et l'activité humaine** : compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, interprétation de leurs productions culturelles et connaissance du monde social contemporain.

Chaque domaine comprend des objectifs de connaissances et de compétences. Toutes les disciplines et démarches éducatives contribuent à chacun des domaines.

Les acquis des élèves dans chaque domaine sont évalués sur la base des connaissances et compétences attendues en fin de cycles 2, 3 et 4 (cf. programmes).

Dans le domaine 1, cette évaluation distingue 4 composantes qui ne se compensent pas. Les domaines ne se compensent pas non plus entre eux. En fin de cycle 4, le diplôme national du brevet atteste la maîtrise du socle commun.

Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite.

Il s'agit de contribuer au succès d'une école de la réussite pour tous, qui refuse exclusions et discriminations permettant à chacun de développer tout son potentiel par la meilleure éducation possible.

Référence officielle : décret n° 2015-372 du 31-03-2015 paru au JO du 02-04-2015 et au BO n°17 du 23 avril 2015.